

<https://vivrelespaysages.cg54.fr/introduction,23/quels-sont-les-interets-et-les>

Quels sont les intérêts et les limites de l'Atlas ?

- Introduction -

Date de mise en ligne : mardi 25 juin 2013

Copyright © Vivre les paysages | CD54 - Tous droits réservés

La première vertu de l'Atlas des Paysages, conformément à la Convention Européenne du Paysage, est d'évoquer avant tout [bleu violet]les paysages du quotidien[/bleu violet] car ce sont eux qui constituent d'abord notre [bleu violet]cadre de vie[/bleu violet].

C'est pourquoi dans cet Atlas, les paysages remarquables

EN SAVOIR PLUS !

ou les [sites inscrits](#) et [classés](#) sont simplement évoqués. Bien entendu, ils devront être pris en compte dans tout projet d'aménagement, conformément à [la législation en vigueur](#)

Par ailleurs, l'atlas constitue [bleu violet]un document d'ensemble, dont la vocation d'échelle reste au final départementale.[/bleu violet]

L'identification d'enjeux à des échelles précises n'a pas la prétention de l'exhaustivité : elle vise à faciliter [bleu violet]l'articulation des échelles entre les visions globales et stratégiques , et les visions locales et opérationnelles[/bleu violet] ; elle vise à faciliter le dialogue sur l'action en identifiant des questions concrètes visibles sur le terrain.

Ainsi, [les communes ou les groupements de communes](#) désireux d'information trouveront une introduction à la question du paysage pour l'échelle qui les intéresse.

L'Atlas les aidera [bleu violet]à re-situer le territoire communal ou intercommunal dans une logique paysagère plus large et diverse, à prendre la mesure de valeurs paysagères clefs et d'enjeux en première approche[/bleu violet].

[bleu violet]En aucune façon l'atlas n'a vocation à se substituer aux réflexions plus localisées sur un territoire ou plus ciblées sur un thème,[/bleu violet] comme une révision de document d'urbanisme ou, a fortiori, un projet d'aménagement particulier.

[bleu violet]En outre, de nombreuses collectivités locales se sont déjà engagées dans des démarches paysagères[/bleu violet]

EN SAVOIR PLUS !

, telles que [les Plans de Paysage ou les Chartes Paysagères](#) par exemple. Elles trouveront dans l'Atlas une forme de reconnaissance de leur travail et des compléments utiles pour poursuivre leurs démarches.

[bleu violet]Le Département, la Région, l'Etat, et leurs différents partenaires[/bleu violet] y trouveront matière à alimenter les politiques d'aménagement qualitatif du territoire et les porters-à-connaissance.

[bleu violet]Les spécialistes[/bleu violet] y trouveront sans doute un peu moins de matière fine que dans les publications propres à leurs domaines de compétences. Mais l'Atlas devrait faciliter l'articulation de leur champ de préoccupation avec celui d'autres thématiques, *autour de la question du cadre de vie* ; car dans l'Atlas, l'aménagement qualitatif du territoire prend une place centrale, croise les champs spécialisés et [bleu violet]décloisonne les logiques sectorielles[/bleu violet].

[bleu violet]Le paysage touche en effet tous les domaines de l'aménagement[/bleu violet] : environnement, urbanisme, logement, transports et déplacements, agriculture et activités économiques, ...

Sur la forme, l'Atlas des paysages de Meurthe-et-Moselle présente plusieurs originalités :

- ▶ il a d'emblée été conçu sous la forme d'un [bleu violet]site Internet[/bleu violet], pouvant de ce fait être [bleu violet]

Quels sont les intérêts et les limites de l'Atlas ?

violet]accessible à tous[/bleu violet], pour la totalité des données produites : en ce sens il s'agit d'un véritable [bleu violet]outil démocratique[/bleu violet] d'accès à une connaissance et une culture partagées, sur une question complexe - l'aménagement qualitatif du territoire - qui a vocation à intéresser l'ensemble des citoyens pour faire progresser les débats ;

- ▶ il [bleu violet]articule les échelles de l'aménagement[/bleu violet], depuis [bleu violet]l'échelle stratégique départementale[/bleu violet] jusqu'à l'échelle de sites ponctuels ; de cette façon, il a vocation à intéresser un maximum d'acteurs, à favoriser le partage [bleu violet]d'une vision commune sur les points forts et les points faibles du territoire en matière de paysage[/bleu violet], et à rendre concret et illustré l'état des paysages en ce début de XXIe siècle ;
- ▶ il propose une [bleu violet]synthèse cartographiée et commentée des grands enjeux[/bleu violet] en matière d'aménagement qualitatif pour chaque unité de paysage ;
- ▶ l'atlas est [bleu violet]très abondamment illustré[/bleu violet] de photographies de terrain, légendées, commentées et repérées sur SIG (Système d'Information Géographique) : de cette façon l'atlas est conçu comme un [bleu violet]guide pédagogique de lecture du paysage[/bleu violet], qui aide à déceler les caractéristiques ou les enjeux à partir d'une perception 'quotidienne' du territoire : celle qui s'offre aux yeux lorsqu'on le parcourt ; leur repérage sous SIG rend possible en complément la construction d'un '*observatoire photographique des paysages*' pour mesurer les dynamiques d'évolution par reconduction des prises de vues géoréférencées ;
- ▶ il propose une [bleu violet]représentation numérique en trois dimensions du territoire[/bleu violet], sous forme de blocs-diagrammes, qui permettent une représentation synthétique de chaque unité de paysage ;
- ▶ il offre des [bleu violet]cartographies pour chaque unité de paysage[/bleu violet] dont les référencements sous SIG rendent possibles leur complément, enrichissement et actualisation ;
- ▶ il offre [bleu violet]plusieurs points d'entrées[/bleu violet] possibles, par cartes, par noms de lieux ou de communes ou par mots clés ;
- ▶ il dispose d'un [bleu violet]lexique[/bleu violet], ainsi que d'un [bleu violet]moteur de recherche[/bleu violet] qui facilite l'obtention des informations souhaitées.

Au total :

[bleu violet]Plus de 1 500 illustrations[/bleu violet] accompagnent le texte (photographies légendées, cartographies, dessins, croquis, schémas et blocs-diagrammes, ...).

Enfin l'Atlas Internet est facilement [bleu violet]évolutif[/bleu violet] ; il a non seulement capacité mais aussi vocation à se préciser et se parfaire dans les années à venir, notamment grâce aux pistes de travail et de réflexion qui prendront corps dans [bleu violet]le Forum du Paysage et de la Biodiversité à Sion[/bleu violet].